

Carreau, Dominique. *Droit international*. Paris, Éditions A. Pedone, 1986, 634 p.

Daniel Colard

Volume 19, Number 3, 1988

L'espace extra-atmosphérique et le Canada

URI: <https://id.erudit.org/iderudit/702399ar>

DOI: <https://doi.org/10.7202/702399ar>

[See table of contents](#)

Publisher(s)

Institut québécois des hautes études internationales

ISSN

0014-2123 (print)

1703-7891 (digital)

[Explore this journal](#)

Cite this review

Colard, D. (1988). Review of [Carreau, Dominique. *Droit international*. Paris, Éditions A. Pedone, 1986, 634 p.] *Études internationales*, 19(3), 578–579.
<https://doi.org/10.7202/702399ar>

CARREAU, Dominique. *Droit international*. Paris, Éditions A. Pedone, 1986, 634 p.

Voici un manuel de Droit international public dont le but n'est pas, selon son auteur, de « décrire le droit matériel applicable aux diverses branches du droit des gens » mais qui se propose plus classiquement de « présenter l'encadrement juridique de la société internationale contemporaine. » Cet important ouvrage entend donner une « méthode » pour appréhender le droit international, c'est-à-dire « montrer son processus de formation, d'application et de contrôle après avoir insisté sur sa nécessaire supériorité par rapport aux autres ordres juridiques. »

Dominique Carreau, professeur à l'Université de Paris I (Panthéon-Sorbonne), adopte ici une démarche originale, puisqu'il s'était spécialisé dans le droit international économique et monétaire. La structure du manuel s'ordonne autour de quatre idées directrices qui constituent autant de parties. Le lecteur trouvera à la fin un index thématique et surtout un récapitulatif précieux des arrêts, sentences arbitrales et avis empruntés aussi bien à la jurisprudence française et étrangère qu'à la jurisprudence internationale (CPIJ-CIJ-CJCE).

Dans une substantielle introduction, l'auteur retrace à très grands traits l'évolution historique du droit international avant l'État moderne et après sa naissances au XVI^{ème} siècle.

La Première partie (53 p.) est consacrée à la « Suprématie du Droit international ». Deux chapitres la structurent; le premier démontre la supériorité du droit international par rapport au droit interne; le seconde aborde la délicate question de la hiérarchie des normes au sein du droit des gens (la querelle doctrinale, la question du *jus cogens*, la primauté de la Charte des Nations Unies, la supériorité du droit universel sur le droit régional et de celui-ci sur le droit bilatéral, sans oublier la hiérarchie des normes au sein des OIG). Exposé classique mais accompagné toujours d'exemples récents parfaitement adoptés à la démonstration.

Dans une deuxième partie, la plus développée et la plus dense (206 p.), D. Carreau se penche sur l'« Élaboration du droit international » moderne en distinguant successivement: les normes écrites conventionnelles (Titre I), à savoir: les traités, les accords passés entre et par des autorités non étatiques, les engagements non contraignants entre États (le droit international « flexible » ou « *soft law* »); les normes écrites non-conventionnelles (Titre II) – actes unilatéraux des États et des OIG; les normes non écrites (Titres III) – la coutume et les principes généraux du droit; enfin, les normes subsidiaires qui recouvrent la doctrine, la jurisprudence et l'équité. Cette typologie des sources du droit très classique fait une large place aux « actes unilatéraux » et aux « principes généraux du droit », ce qui est assez rare dans les précis ou les manuels.

La troisième partie (184 p.) traite, elle, du problème de l'« Application des normes du droit international » sous ses deux aspects fondamentaux: l'application dans l'ordre juridique international (Titre I), qu'il s'agisse des destinataires des normes ou de la mise en œuvre concrète de ces normes, et l'application dans l'ordre juridique interne (Titre II), ce qui conduit l'auteur à recenser les obstacles à l'application du DIP et à analyser la position du juge interne français (le Conseil Constitutionnel, le Conseil d'État, les tribunaux judiciaires).

Enfin, dans une dernière partie, qui constitue le prolongement logique de la précédente, est exposé le « Contrôle de l'application des normes du droit international » (109 p.). Élaboration, application et contrôle forment naturellement un tout cohérent. Les techniques de contrôle se classent en deux catégories: d'un côté, les moyens non juridictionnels (Titre I) qui passent soit par des mesures de contrainte (force armée ou moyens de pression non militaires), soit par le recours aux Organisations internationales, soit par le recours à des moyens diplomatiques; de l'autre, les moyens juridictionnels (Titre II) bien connus: le recours à l'arbitre international, au juge international ou encore le contrôle du droit international par le juge national.

On mentionnera aussi qu'en tête de chaque chapitre le lecteur trouvera une bibliographie du plus grand intérêt pour approfondir tel ou tel point de droit, telle ou telle question. La lecture de ces quelque 600 pages est agréable parce que D. Carreau sait simplifier les questions complexes et sa rigueur intellectuelle — précision, clarté de la pensée — fait le reste. L'analyse de la règle de droit dans l'ordre international est un modèle du genre. Au total, on ne peut que recommander aux étudiants et à tous ceux qui s'intéressent au fonctionnement juridique de la Société internationale contemporaine cet ouvrage de qualité qui, n'en doutons pas, sera appelé à une vaste diffusion. Il se situe dans le prolongement de ceux écrits par les maîtres de l'école française de droit international: Mme P. Bastid, G. Berlia, Cl. A. Colliard, R.J. Dupuy, R. Pinto, P. Reuter et Ch. Rouneau pour ne citer que les noms les plus connus et les plus célèbres et auxquels rend hommage l'auteur.

Daniel COLARD

Université de Besançon, France

EUROPE OCCIDENTALE

KAISER, Karl et LELLOUCHE, Pierre. *Le couple franco-allemand et la défense de l'Europe*. Paris, IFRI, Coll. « L'Europe et sa défense », vol. 1, 1986, 360 p.

Depuis la fin de la Deuxième Guerre mondiale, le dialogue franco-allemand s'est développé à l'ombre de la protection militaire américaine et grâce à la menace soviétique. À chaque fois que celle-ci se précisait, comme le fait remarquer Nicole Gnesotto dès le début de cet ouvrage collectif, cette menace « a joué en faveur du rapprochement » jusqu'au point où elle apparaissait « comme le seul invariant » (p. 11). C'est donc avec l'aide extérieure des superpuissances, volontaire ou involontaire, que le couple franco-allemand est parvenu à surmonter ses craintes et ses hésitations, et à esquisser dans ses grandes lignes une coopération en matière de défense. Les observateurs constatent depuis longtemps que les Européens, pas seulement les Français et les Alle-

mands, éprouvent beaucoup de difficultés à dépasser la rhétorique des grandes occasions et à donner un contenu concret à la défense européenne. Le rapprochement franco-allemand est pourtant décisif pour l'avenir, car il est au cœur de la problématique d'une future défense véritablement organisée par et pour les Européens. Mais parviendront-ils à briser le plafonnement actuel? « L'heure de faire le grand saut vers l'identité de destin entre les deux pays » est-elle venue, comme le souhaitent les deux responsables de cet ouvrage? (p. 325).

« Le couple franco-allemand et la défense de l'Europe » présente une excellente synthèse sur les différentes dimensions du rapprochement. Il constitue également un plaidoyer pour une défense occidentale avec un véritable contenu franco-allemand, afin que les intérêts européens ne soient pas entièrement abandonnés au jeu des rapports Est-Ouest. En effet, la thèse centrale de cet ouvrage, à laquelle souscrivent, à des degrés différents, tous les vingt-deux collaborateurs, a été résumée ainsi par Karl Kaiser et Pierre Lellouche: « Le couple France/Allemagne de la défense est à la fois le meilleur moyen de renforcer le pilier européen de l'Alliance, sans lequel l'OTAN actuelle survivra difficilement, et le moteur essentiel d'une transition non moins souhaitable à long terme vers l'europanisation du système de sécurité de l'Europe occidentale. » (p. 319).

Ce premier volume sur la défense de l'Europe (l'Institut français des relations internationales en prévoit quatre) est le fruit de la coopération avec la Société allemande de politique étrangère (*Deutsche Gesellschaft für Auswärtige Politik*). Ces deux organismes se proposent de présenter simultanément dans les deux langues, pour la première fois, « un dossier aussi exhaustif que possible » sur la coopération franco-allemande dans le domaine de la défense. Les auteurs analysent les relations politiques, militaires, industrielles et scientifiques (armements et espace) qui ont été tour à tour, depuis les années 50, facteurs d'irritations et facteurs de rapprochement entre les deux pays.

Ainsi, Nicole Gnesotto retrace l'évolution du dialogue franco-allemand depuis 1954